



COSUMAF

COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE

ACTIONS PRIORITAIRES

2026



Adopté par le Collège de la COSUMAF, réuni en
session le 1^{er} avril 2026

NOTE DES ACTIONS PRIORITAIRES - 2026

Le plan stratégique 2024-2028 a pour vision **une régulation forte au service d'un marché financier moderne et dynamique.**

Ces axes prioritaires visent non seulement à renforcer le rôle de la COSUMAF en tant qu'autorité de régulation, mais aussi à promouvoir un environnement financier plus inclusif et dynamique.

Pour l'année 2026, l'exécution du plan stratégique 2024-2028 s'articule autour d'axes prioritaires clairement définis, conçus pour traduire en actions concrètes les ambitions institutionnelles.

Fondé sur quatre piliers : promouvoir et développer l'éducation financière, accélérer la modernisation de la COSUMAF, dynamisation du Marché Financier Régional et renforcer l'action et la coopération internationale. Ce programme d'exécution vise à consolider la gouvernance du marché, accroître l'inclusion et la connaissance financière des citoyens, moderniser les outils et processus de supervision, et multiplier les synergies régionales et internationales.

Les initiatives prévues pour 2026, privilégient l'opérationnalisation rapide des réformes, la mise en place d'indicateurs de performance, et un accompagnement ciblé des organismes centraux, des intermédiaires de marché et les autres intervenants afin d'assurer un déploiement harmonieux et mesurable des résultats attendus.

Je vous invite donc à découvrir ces axes prioritaires qui guideront les actions de la COSUMAF en 2026 et au-delà, à envisager, ensemble, les moyens de les concrétiser pour le bénéfice de toutes les parties prenantes du Marché Financier de l'Afrique Centrale.

Merci de votre attention.


ADIABA-NKEMBE

Table des matières

A. RETOUR SUR 2025

Promotion de l'éducation financière	5
Modernisation de la COSUMAF	6
Dynamisation du marché financier	7
Renforcement de l'action et la coopération internationale	8
RESULTATS DES DIFFERENTES ACTIONS	9

B. ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'ANNEE 2026

Développer l'éducation financière	11
Moderniser de la COSUMAF	13
Dynamiser le Marché Financier Régional	16
Renforcer l'action et la coopération internationale	21

The background features a dark brown color with a faint, semi-transparent graphic of financial data. This includes a bar chart with green bars and a line graph with a red line. At the bottom center, there is a circular graphic composed of concentric rings and radial lines, resembling a target or a data visualization. The overall aesthetic is professional and data-oriented.

A. RETOUR SUR 2025

En 2025, plusieurs actions-clés ont été mises en œuvre pour chaque pilier du plan stratégique, témoins de l'engagement du Collège et des équipes de la COSUMAF.

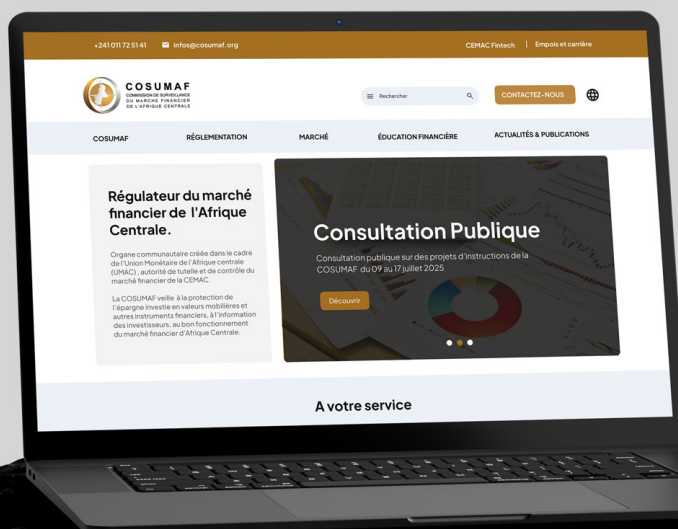
PROMOTION DE L'EDUCATION FINANCIERE

La refonte du site internet a été lancée et s'inscrit désormais dans une dynamique globale de modernisation de la communication institutionnelle, complétée par une visibilité renforcée sur les réseaux sociaux grâce à un plan de communication institutionnel adapté.

Le segment des Conseillers en Investissements Financiers (CIF) a été dynamisé par l'adoption d'une Instruction spécifique visant à clarifier et à consolider leur encadrement, dans le même fil, une série de webinaires de sensibilisation s'est poursuivie, renforçant l'information des acteurs et du grand public. Ces efforts de promotion et de formation ont trouvé leur illustration dans la tenue de la deuxième édition des Olympiades du Marché Financier dans les six États membres de l'Afrique Centrale, ainsi que dans l'organisation de la neuvième édition de la Semaine Internationale de l'Investisseur CEMAC, événements qui ont contribué à consolider la culture financière régionale et à attirer de nouveaux investisseurs.



**OLYMPIADES
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE**



MODERNISATION DE LA COSUMAF

La mise en œuvre de la nouvelle organisation fonctionnelle de la COSUMAF s'est poursuivie avec succès, accompagnée de l'implémentation des reportings pour les différentes activités métiers, ce qui a permis d'améliorer le pilotage et la responsabilisation opérationnelle.

Parallèlement, les travaux d'élaboration d'un cahier des charges en vue de l'acquisition d'un outil de surveillance ont été lancés afin de renforcer les capacités de supervision, tandis que l'implémentation de la nouvelle tarification a été mise en œuvre pour assurer la soutenabilité financière de la COSUMAF.

Enfin, des progrès significatifs ont été accomplis dans l'harmonisation du cadre réglementaire, notamment à travers l'adoption du Règlement n°04/25/CEMAC/UMAC du 19 Décembre 2025 portant institution d'un régime général d'inscription en compte des valeurs mobilières et autres titres financiers émis sur le territoire des Etats membres de la CEMAC, le démarrage des travaux d'élaboration des règles comptables et prudentielles applicables aux acteurs du Marché Financier Régional et la refonte de l'Instruction relative au document d'information, ainsi que des guides méthodologiques.

Sur le plan LBC/FT, Les lignes directrices relatives aux modalités de mise en œuvre des obligations de vigilance en matière de la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT) sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale et les lignes directrices spécifiques sur les modalités de déclaration d'opérations suspectes, ayant pour objet les Lignes Directrices relatives aux modalités d'établissement des déclarations d'opérations suspectes sur le Marché financier de l'Afrique Centrale.

Par ailleurs, pour l'année 2025, quinze (15) instructions ont été adoptées.



DYNAMISATION DU MARCHÉ FINANCIER REGIONAL

Un atelier international a réuni les acteurs du marché financier régional et les établissements de microfinance autour du thème « *EMF et Marchés Financiers : entre défis persistants et potentiels prometteurs* », favorisant les échanges de bonnes pratiques et l'identification d'opportunités de coopération.

Parallèlement, la tenue du Cadre Permanent de Concertation a permis de renforcer le dialogue institutionnel entre les parties prenantes du marché, tandis que des actions de sensibilisation auprès des membres de la Chambre de Commerce du Cameroun ont contribué à mieux faire connaître les opportunités offertes par le marché financier.

Sur le plan de la communication et de la transparence, l'adoption du journal "ECHOS du REGULATEUR" et la mise en place du Bulletin Mensuel des Statistiques ont amélioré la diffusion d'informations pertinentes aux acteurs.

Enfin, la participation au projet OTG (Obligation du Trésor Garantie) initié par le Ministère des Finances du Cameroun témoigne de l'engagement à diversifier et à renforcer l'offre de titres sur le marché, soutenant ainsi le développement financier régional.



RENFORCEMENT DE L'ACTION ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Les discussions avec le partenaire financier PIDG ont été finalisées en vue d'un accompagnement structurant portant sur plusieurs chantiers clés : la refonte du contenu de l'Instruction relative au document d'informations des émetteurs et l'élargissement de la gamme des produits et instruments financiers sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale ; l'élaboration d'un plan d'éducation financière du marché et le soutien à son implémentation ; ainsi que la définition d'une comptabilité spécifique et de règles prudentielles applicables à l'ensemble des acteurs du marché.

Parallèlement, des agents de l'institution ont pris part à la 23^e session de l'Institut Francophone de la Régulation Financière (IFREFI) à Rabat, au Maroc, et ont participé activement aux travaux du Cadre de Concertation sur la Lutte Anti-Blanchiment (CCLAB), consolidant ainsi les synergies nationales et internationales nécessaires à la mise en œuvre de ces réformes.

Aussi, la COSUMAF a participé aux réunions régionales statutaires, notamment le Comité Ministériel de l'UMAC, le Conseil des Ministres de l'UEAC, le Comité de Stabilité Financière, les CNEF des différents pays et le Conseil de Surveillance de la CRCT.

Elle a également pris part aux réunions internationales des Assemblées Annuelles du Groupe FMI/ BM, de l'OICV et de l'AMERC.



RESULTATS DES DIFFERENTES ACTIONS

APE :

N°	Libellé de l'Opération	Montant (FCFA)
1	EOG 2025 A MULTI TRANCHES 2024-2030 II	80 065 760 000
2	EOG 2025 A TRANCHES MULTIPLES	119 910 716 650
3	SNPC 6,5% HT NET 2024-2039	31 223 000 000
4	ACEP CAMEROUN 7% brut 2024-2027	5 000 000 000
5	EOG MULTI TRANCHES 2024 - 2030 - II	80 065 760 000
6	IPO BGFI HOLDING CORPORATION (en cours)	44 420 400 000
7	IPO RENAPROV FINANCE (en cours)	1 092 399 000
Total		361 778 035 650

PLACEMENTS PRIVES :

N°	Libellé de l'Opération	Montant (FCFA)
1	ALIOS BRIDGE TO BOND 5,25% brut	4 000 000 000
2	NSIA Assurances Equity Bridge Note 6% Net	2 000 000 000
Total		6 000 000 000

The background features abstract, flowing orange and yellow geometric shapes that create a sense of depth and movement. The shapes are composed of multiple parallel lines that curve and overlap, giving them a three-dimensional appearance. The overall color palette is warm, ranging from light yellow to deep orange.

B. ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'ANNEE 2026

En 2026, la COSUMAF souhaite concentrer ses efforts sur le renforcement des capacités du personnel, l'intensification de l'éducation financière et l'implémentation de la supervision basée sur les risques. Elle mettra aussi l'accent sur le renforcement des compétences KYC des acteurs, par la segmentation des catégories d'acteurs et la digitalisation des outils comme prérequis au développement et à l'attractivité du marché financier, dans le cadre de l'exécution de son plan stratégique 2024-2028.

1. DEVELOPPER L'EDUCATION FINANCIERE

Levier essentiel pour le développement du marché de capitaux et pour l'inclusion financière, l'éducation financière occupe une place importante dans le plan stratégique de la COSUMAF. L'Institution est engagée ainsi sur plusieurs fronts et ne cesse de multiplier les initiatives.

OBJECTIF : AMELIORER LA CONNAISSANCE DU MARCHE FINANCIER AUPRES DU GRAND PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS

- **Poursuivre les travaux en vue de la finalisation du plan régional d'éducation financière entamée en 2025**

Il s'agit ici de finaliser le plan régional d'éducation financière initié en 2025, à travers six(06) étapes structurantes : (i) la mobilisation d'un comité technique pluridisciplinaire; (ii) la conduite des consultations nationales et sectorielles, en validant les contenus pédagogiques et la stratégie de déploiement; (iii) la validation des contenus pédagogiques et de la stratégie de déploiement; (iv) la définition d'un calendrier budgété d'indicateurs de suivi; (v) l'adoption formelle par le Collège de la COSUMAF; et (vi) la publication sur le site institutionnel en vue du lancement opérationnel.

- **Renforcer la culture de la conformité des assujettis**

Il s'agit d'augmenter le nombre de contrôles effectués auprès des entités régulées afin de renforcer leur conformité réglementaire.

- **Améliorer la visibilité de la COSUMAF**

Cette action passera par la mise en ligne du nouveau site internet : les textes et règlements, guides sur les informations des émetteurs et acteurs, rapports annuels, etc.

- **Lancer une campagne de communication grand public**

Elaborer une stratégie de communication grand public, matérialisée par une série de chantiers qui visent à renforcer la proximité avec le grand public.

Les supports de cette campagne sont choisis de manière à couvrir un large public et ce, grâce au recours à des canaux à grande diffusion.

Un plan de déploiement sera défini et comprendra notamment une campagne radio-télé, la production de capsules pédagogiques animées et une présence plus forte via les réseaux sociaux et les outils digitaux en général.

Cette campagne se matérialisera par l'organisation de la 3^{ème} édition des olympiades du Marché Financier Régional, la Semaine Internationale de l'Investisseur, Promote, Africa Capital Market Forum, Global Money Week, Journée de l'Épargne, la reconduction de la série de webinaires et l'accession au programme EDUCFI.

- **Lancer un portail web destiné à l'éducation financière et dédié au marché de capitaux**

Cette plateforme innovante vise à rendre accessible les notions liées à l'investissement et aux marchés de capitaux, à travers le décryptage de manière pédagogique des concepts fondamentaux liés à l'épargne et l'investissement, la mise à disposition d'une série complète de guides de l'investisseur et d'outils interactifs et ludiques, à même d'offrir une expérience d'apprentissage et permettant d'acquérir des connaissances concrètes.

- **Améliorer la portée des actions à destination du public par la mobilisation de nouveaux relais**

Pour faciliter la participation des épargnants aux marchés de capitaux et les accompagner dans leur démarche d'investissement par la fourniture d'un conseil approprié, il est impératif de mobiliser les professionnels du marché à cette fin.

Un des chantiers prioritaires s'inscrivant dans cette logique, est la mise en œuvre d'une stratégie en vue d'inviter toutes les banques qui conservent des titres pour le compte de tiers de solliciter et d'obtenir un agrément de teneur de comptes.

- **Dynamiser le segment des Conseillers en Investissements Financiers et des Commissaires Aux Comptes**

Le segment des CIF devrait contribuer à cet effort d'éducation des épargnants en dispensant des conseils professionnels et personnalisés. La COSUMAF œuvre à institutionnaliser et opérationnaliser cette activité par un examen ou une certification des professionnels dédiés à cette activité.

La COSUMAF tiendra sa première rencontre annuelle avec les Commissaires Aux Comptes agréés en vue d'échanger sur leur rôle et les différents éléments attendus. Un guide des relations COSUMAF-CAC et une Instruction spécifique seront établis.

- **Sensibiliser la diaspora aux opportunités d'investissement offertes par le Marché Financier de l'Afrique Centrale**

Cette sensibilisation aux opportunités d'investissement offertes par le Marché Financier de l'Afrique Centrale nécessite le développement d'une campagne ciblée combinant webinaires interactifs, guides en ligne multilingues, partenariats avec les associations diasporiques et ambassadeurs locaux, et une plateforme d'information dédiée présentant produits disponibles, avantages fiscaux éventuels et procédures d'investissement, tout en assurant un accompagnement personnalisé pour lever les barrières juridiques et opérationnelles.

- **Améliorer la connaissance des marchés financiers auprès des journalistes, la presse et des professionnels de médias**

En 2026, il est envisagé des formations à l'attention spécifique des médias. Ceci pourra se faire en marge de chaque évènement organisé par la COSUMAF.

- **Définir les critères nécessaires à l'évaluation de l'impact des programmes d'éducation financière sur les comportements des différentes parties prenantes**

2. MODERNISER LA COSUMAF



OBJECTIF : ADRESSER LES RISQUES EMERGENTS EN DIFFUSANT LES BONNES PRATIQUES ET EN S'APPUYANT SUR LA DIGITALISATION

- **Poursuivre la nouvelle organisation fonctionnelle de la COSUMAF et adopter de nouveaux outils**

En 2026, l'adoption de nouveaux outils permettra à la COSUMAF de gagner en efficacité afin de renforcer les bonnes pratiques et d'améliorer les dispositifs de gestion des risques.

Sur le plan interne, la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle organisation fonctionnelle, en adéquation avec les missions du régulateur, permettra de structurer l'organisation de la gouvernance et des directions et de renforcer les capacités du personnel aux meilleures pratiques en matière de régulation. C'est ainsi que l'accent sera porté sur :

- La mise en place de la Commission des sanctions ;
- La création au sein du Collège des Comités spécialisés (Comité d'audit, de rémunération, de développement, etc.) et l'élaboration des règles de fonctionnement.
- Le démarrage des travaux en vue de la mise en place d'un Comité scientifique ;
- L'optimisation de la gestion financière de la COSUMAF et la mise en place du dispositif de contrôle interne et conformité ;
- L'élaboration de la cartographie des risques du marché à travers les différentes études thématiques et la mise en place d'un système de notation (scoring) des intervenants.

- **Moderniser l'environnement juridique de la supervision**

Cette action passe par la finalisation et l'édition d'un recueil consolidé des textes du Marché Financier Régional, l'organisation des séances de vulgarisation des textes déjà adoptés. La COSUMAF devra aussi :

- Poursuivre les travaux d'élaboration des normes comptables et prudentielles spécifiques aux acteurs du Marché Financier Régional, le projet de l'élaboration et la mise en œuvre des concessions de service public et des cahiers de charges des organismes centraux du marché et finaliser la révision du Règlement Général de la COSUMAF du 23 mai 2023, en intégrant les difficultés d'application identifiées et les évolutions normatives.
 - Engager les travaux relatifs aux règlements prévus à l'article 8 de l'Acte additionnel notamment, le règlement relatif au régime fiscal des opérations et des acteurs du marché financier et le règlement relatif aux entreprises cotées en bourse, le règlement relatif à l'exécution des décisions de la COSUMAF et mise en place d'un dispositif de suivi continu de leur exécution.
 - Poursuivre le renforcement du dispositif réglementaire LBC/FT à travers l'élaboration et l'adoption des lignes directrices relatives à la déclaration automatique d'opérations, des lignes directrices sur les sanctions financières ciblées, des lignes directrices relatives au traitement des Personnes Politiquement Exposées (PPE) et la mise en place d'un dispositif de supervision fondé sur les risques en matière de LBC/FT.
 - Finaliser la mise en place au sein des Etats membres d'une Cellule du Marché Financier.
 - Opérationnaliser la Commission des sanctions à travers l'élaboration des règles de fonctionnement et les modalités d'instructions des dossiers.
- **Accompagner les acteurs dans le développement du marché et l'adoption des meilleures pratiques par la segmentation (dont la spécialisation des métiers assortis de licences dédiées pour chaque catégorie)**

Dans le cadre de sa nouvelle approche de supervision, la COSUMAF intensifiera ses échanges avec les associations professionnelles (notaires, avocats, banquiers, assureurs, etc.), en menant des actions concertées en matière de développement du marché.

De plus, la COSUMAF procédera à la production de documents permettant de clarifier certains sujets en formulant des recommandations de bonnes pratiques et en partageant sa doctrine en la matière.

- **Renforcer les contrôles en s'appuyant sur la digitalisation et les actions de cybersécurité**

L'adoption de la charte/guide de contrôles et enquêtes de la COSUMAF et sa diffusion auprès des intervenants de marché exposent les modalités pratiques d'exercice des missions de contrôles et énoncent les principes de bonne conduite devant être observés par les agents de l'Autorité, ainsi que les comportements attendus des entités contrôlées.

La COSUMAF mettra en place un système numérique d'archivage sécurisé des rapports, notifications et réponses des assujettis (Implémenter la GED déjà existante au sein de la COSUMAF) et sensibilisera les acteurs sur les outils numériques et nouvelles technologies.

Aussi, une action d'accompagnement des acteurs du marché sera menée par la COSUMAF en vue de renforcer leur cyber résilience à travers des actions de sensibilisation et l'élaboration d'un guide visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de gouvernance de la cybersécurité et l'adoption du comportement cyber sécuritaire.

La COSUMAF va intensifier la surveillance ciblée des dispositifs critiques (Systèmes d'information, Contrôle interne, gouvernance, APE et mandats), commencer la mise en œuvre de la supervision basée sur les risques (actions de supervision et de contrôle selon le niveau de risque identifié) et veiller au suivi de l'exécution des décisions de sanctions prononcées par le Collège.

- **Renforcer la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières et en titres financiers par les petits porteurs**

L'action de la COSUMAF sera marquée par le renforcement de la protection des droits des investisseurs, la sécurisation dans le traitement des OST, le respect des délais de traitement et de paiement.

- **Poursuivre les actions en matière de cybersécurité et de LBC/FT**

En matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme, et parallèlement à la démarche de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs du marché, l'année 2026 sera consacrée au lancement de contrôles basés sur la cartographie des risques, pour s'assurer de la conformité technique et de l'efficacité du dispositif LBC/FT des intervenants de marché au regard du référentiel du GAFI et du GAFIMOAN. En vue de parfaire le corpus réglementaire LBC/FT, plusieurs Instructions et lignes directrices seront adoptées.

3. DYNAMISER LE MARCHÉ FINANCIER RÉGIONAL

OBJECTIF 1 : ENCOURAGER LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES PAR LE MARCHÉ DANS UN CONTEXTE DE RELANCE ÉCONOMIQUE

Face aux besoins importants de financement des entreprises induits notamment par les effets des crises successives, la COSUMAF prévoit de lancer ou de poursuivre une série de chantiers visant à soutenir leur financement via le Marché Financier Régional.

- **Lancer un portail web destiné aux fintechs et aux émetteurs publics ou privés souhaitant recourir au financement par le marché financier**
- **Suivre la mise en œuvre de l'Article 8 de l'Acte Additionnel n°06/17-CEMAC-COSUMAF-CCE-SE**

La COSUMAF fera le suivi des dispositions de l'article 8 de l'Acte Additionnel précité, notamment :

- Evaluer le niveau de mise en œuvre d'introduction en bourse des 17 entreprises qui avaient été désignées par les Etats (Mission circulaire, transmission des conclusions aux Autorités Monétaires et demande de la mise à jour de ladite liste) ;
- La cession partielle ou totale en bourse des participations des Etats membres dans le capital d'entreprises publiques, parapubliques ou issues de partenariats publics privés ;
- L'adoption, par les Etats membres, de cadres législatifs rendant obligatoire la cotation ou l'ouverture en bourse du capital :
 - *d'entreprises ayant pour profession habituelle la gestion ou la conservation de l'épargne publique (banques, compagnies d'assurances, etc.) ;*
 - *d'entreprises multinationales ou filiales de multinationales exerçant leurs activités sur le territoire de la CEMAC.*
- L'adoption, par les Etats membres, de mesures incitant les entreprises des secteurs économiques stratégiques à recourir aux marchés financiers ;
- L'entrée, dans le capital de la Bourse Régionale, de chaque Etat membre à hauteur de 5% chacun, soit un total de 30%.

- **Mise en œuvre du plan de développement de la bourse en accélérant l'accès des PME au Marché Financier Régional et sur le compartiment dédié**

L'encouragement et la simplification de l'accès des PME au financement via le marché des capitaux seront poursuivis en 2026 notamment à travers le déploiement et l'élargissement de l'Offre PME.

- En effet, des actions de sensibilisation et de communication visant à faire connaître davantage le marché financier régional, auprès des entreprises et des professionnels concernés, seront menées. Aussi, la COSUMAF devra évaluer trimestriellement le niveau de mise en œuvre du plan de développement de la Bourse
 - De même, des actions seront engagées dans l'objectif (i) d'améliorer et d'ajuster le contenu de l'offre en fonction des besoins qui auront été exprimés par les PME et (ii) d'élargir la base des partenaires de manière à couvrir l'ensemble de la chaîne de professionnels intervenant dans le processus d'accès au marché des capitaux.
 - Parallèlement, des travaux seront initiés en vue de concevoir, d'une part, des mécanismes de garantie de place en faveur des PME qui souhaiteraient lever des financements sur le Marché Financier Régional et, d'autre part, des solutions d'« agrégation/syndication » des besoins et offres de financements PME, de manière à atteindre une taille susceptible d'intéresser les investisseurs institutionnels et d'assurer une meilleure mitigation des risques à travers des fonds de dettes PME par exemple.
 - Par ailleurs, l'opérationnalisation du Crowdfunding contribuera à favoriser l'accès des TPME au marché des capitaux.
- **Mener une étude de viabilité pour la mise en place d'un marché obligataire dédié aux PME sur le Marché Financier de l'Afrique Centrale**

Dans le prolongement des actions entreprises depuis 2024, plusieurs chantiers importants sont inscrits dans les priorités de 2026 :

- L'ouverture du marché de la dette privée à d'autres catégories d'acteurs n'ayant traditionnellement pas accès à ce marché. La COSUMAF contribuera ainsi notamment à la mise en place du cadre permettant aux collectivités locales de recourir aux financements via le marché des capitaux.
- L'amélioration de la sécurité du marché en introduisant des outils et mécanismes permettant une appréciation plus fine du risque lié aux titres de dette. Dans ce cadre, des travaux seront menés afin notamment d'encourager la transparence relative aux transactions ainsi que le recours à la notation par des agences agréées, et à des contrats d'émission aux meilleurs standards.

- **Consolider le rôle de la gestion collective dans le financement de l'économie**
 - La COSUMAF a amorcé, en 2024, plusieurs actions visant à mieux faire connaître les instruments de la gestion collective (OPCVM, FIA, Organismes de titrisation, Organismes de Placement Collectif Immobilier, Organismes de capital investissement, Organismes professionnels d'investissement à long terme) auprès des investisseurs et auprès des entreprises en quête de financement.
 - Ces actions seront poursuivies en 2026 et complétées par des initiatives destinées au grand public, en vue de favoriser l'accès des particuliers aux instruments d'investissement à long terme.
 - Une nouvelle approche visant à fluidifier les procédures d'octroi des agréments des Organismes de Placement Collectif sera adoptée en 2026. Cette approche sera basée sur la standardisation des documents remis par les sociétés de gestion, lors des demandes d'agrément de nouveaux véhicules (règlements de gestion, documents d'information, conventions avec les dépositaires, rapports d'expertise...). Les nouvelles procédures tiendront également compte des catégories d'investisseurs ciblés par les Gestionnaires, permettant ainsi d'instaurer des procédures allégées pour les Fonds destinés aux investisseurs qualifiés.

OBJECTIF 2 : FAVORISER LA MISE EN PLACE DE PRODUITS INNOVANTS

Dans l'objectif d'enrichir la palette des instruments financiers disponibles sur notre marché et d'accompagner l'innovation, plusieurs actions seront menées en 2026.

- **Opérationnaliser le financement participatif (Crowdfunding)**
 - Le financement participatif constitue une solution de financement alternative pour les entreprises et peut contribuer à enrichir l'offre de financement, notamment pour les jeunes entreprises. La COSUMAF contribuera à la finalisation du dispositif réglementaire en vue d'accueillir, durant 2026, les premières plateformes de Crowdfunding de type investissement.
 - Parallèlement, et selon une approche concertée, la COSUMAF contribuera à l'émergence d'un écosystème du Crowdfunding à travers une série d'actions d'accompagnement. L'objectif est de mieux faire connaître ce mode de financement participatif par la production d'outils pédagogiques à destination du public et des professionnels et l'organisation d'événements autour de thématiques qui lui sont associées.

- **Accompagner le développement des Fintechs**

Une attention particulière sera portée aux Fintech à travers diverses actions qui seront menées en 2026 telles que :

- La mise en place d'un espace dédié sur le portail WEB de la COSUMAF à même de permettre aux acteurs, opérant dans les technologies en relation avec le domaine financier, de pouvoir échanger avec l'Autorité sur leurs projets ainsi que sur le cadre légal et réglementaire qui leur est applicable.
- Le lancement de POC (Proof Of Concept) utilisant notamment la Blockchain afin de tester la valeur ajoutée que peuvent apporter ces nouvelles technologies au marché des capitaux de la CEMAC.
- L'élaboration de guide à destination du public et des professionnels afin d'expliquer ces nouveaux concepts et outils (Robo-advisors, Blockchain et Initial Coin Offering, etc.).

OBJECTIF 3 : POURSUIVRE LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA FINANCE DURABLE, SOCIALE ET ESG

La COSUMAF poursuivra son engagement en faveur du développement de la finance durable. Elle lancera à cet effet une série d'actions visant à favoriser l'intégration des aspects de durabilité dans les pratiques des acteurs de marché, aussi bien les émetteurs que les intervenants du marché, notamment :

- **Elaborer une série de publications**

Ces publications se feront sous forme de recommandations et de guides (Guide sur les activités éligibles au financement par des instruments financiers durables ; Guide sur les diligences à réaliser par les auditeurs et commissaires aux comptes dans le cadre du suivi des émissions durables ; Guide sur les Fonds Durables ; Recommandations relatives à la publication de l'empreinte Carbone).

- **Mener des actions de sensibilisation sur les aspects ESG et déployer un outil d'évaluation de la qualité des rapports ESG**

Il sera élaboré en collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers, dans l'objectif d'accompagner l'amélioration de ces rapports extra-financiers.

- **Mener une réflexion notamment avec les autres régulateurs du secteur financier**

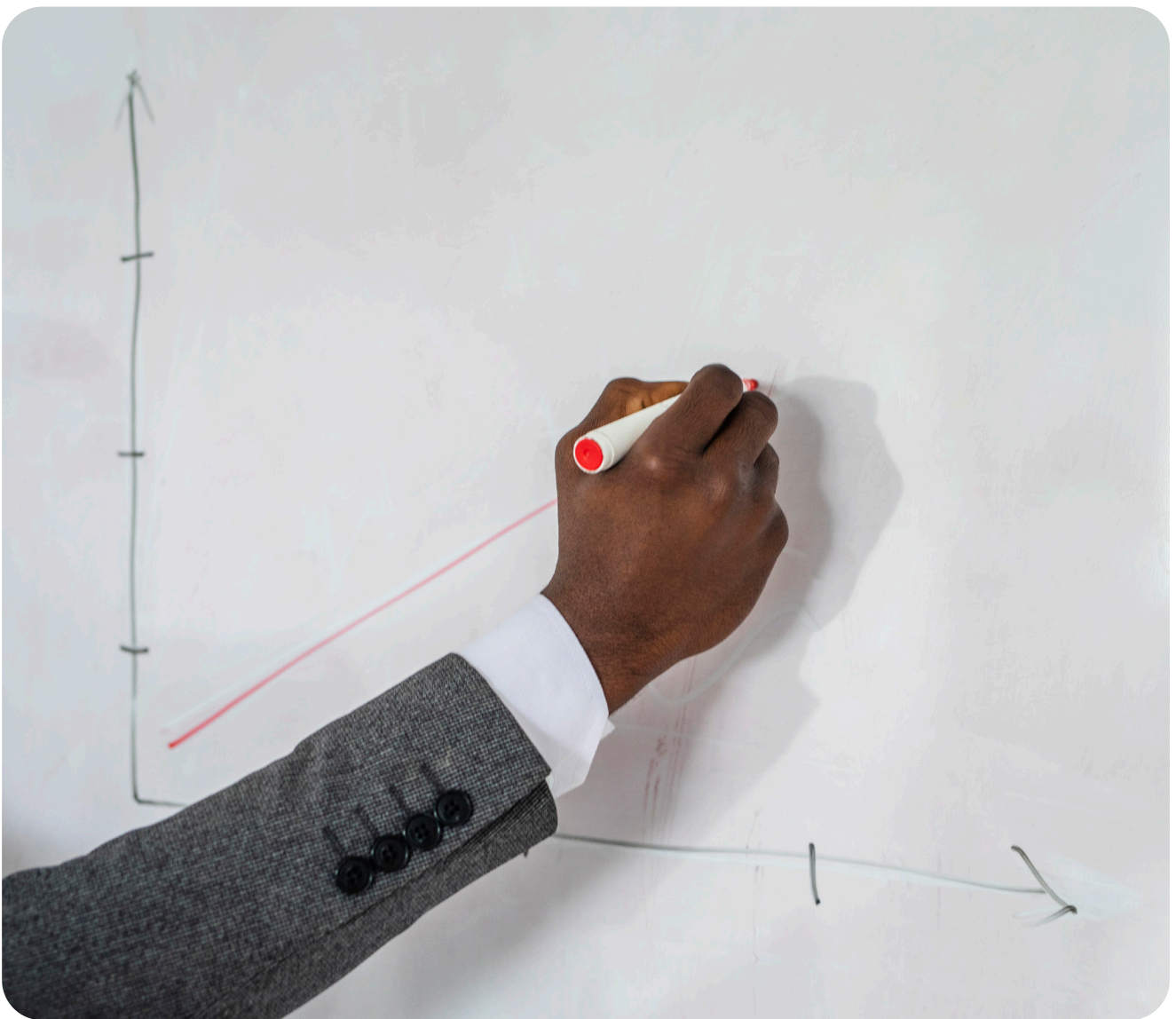
Il conviendra d'avoir une approche coordonnée en vue de favoriser l'intégration progressive des enjeux de durabilité sur les plans légal et réglementaire.

- **Maintenir l'implication de la COSUMAF dans la réflexion sur les sujets relatifs à la finance durable à l'échelle régionale et internationale**

A travers sa participation dans les différents réseaux visant à promouvoir le développement de la finance durable, la COSUMAF pourra organiser des événements de mise en réseau pour renforcer la collaboration entre acteurs du marché.

OBJECTIF 4 : FIABILISER L'INFORMATION FINANCIERE DU MARCHE FINANCIER

Dans l'objectif d'assurer la transparence et la comparabilité des données pour renforcer la confiance des investisseurs et faciliter la prise de décision économique, plusieurs actions seront menées en 2026. Il s'agira de produire le rapport annuel 2025 qui sera adopté par le Comité Ministériel de l'UMAC de juillet 2026, « L'ESSENTIEL S2 2025 », « L'ESSENTIEL S1 2026 », les notes destinées au CNEF (T4_2025, T1_2026, T2_2026, T3_2026), les Bulletins Mensuel des Statistiques au plus tard le 15 du mois, et enfin la production du Fichier statistique « Marché Financier », poursuivre la rédaction et la publication des numéros 2 et 3 des Echos du Régulateur.



4. RENFORCER L'ACTION INTERNATIONALE ET LA COOPERATION

OBJECTIF : ACCROITRE LA VISIBILITE ET L'INFLUENCE DE LA COSUMAF SUR LA SCENE REGIONALE ET INTERNATIONALE

- **Poursuivre les démarches destinées à l'adhésion de la COSUMAF à l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) – Afrique en 2025.**
- **Établir des partenariats avec des organismes de régulation internationaux et régionaux** (signature de deux conventions de collaboration accompagnées de leur feuille de route avec la CIMA, les ANIF, le Régulateur du Burundi et la RDC, etc).
- **Participer activement à des forums et conférences** pour partager les bonnes pratiques et les expériences (OICV, IFREFI, CCLAB, GABAC, ANIF, etc).
- **Renforcer l'assistance technique** axée sur le développement du marché financier auprès des partenaires techniques et financiers (poursuivre les discussions avec l'Agence Française de Développement afin de conclure l'accord d'assistance technique, finaliser les discussions avec PIDG pour la réallocation du solde de l'assistance technique, entamer les discussions avec le FODEC en vue de l'accompagnement du processus de digitalisation déjà entamé, etc).
- **Promouvoir les initiatives de la COSUMAF à l'échelle internationale pour attirer des investissements** (Organiser un atelier avec la diaspora de la CEMAC pour sensibiliser sur les opportunités du Marché Financier Régional).

Résultat :

- **Accroissement de la cote de la bourse (6 actions cotées et 8 lignes obligataires, dont 3 souveraines et 5 privées en 2026) ;**
- **Evolution de l'actif sous gestion (+30%), évolution du nombre de comptes-titres (+300%), du nombre de détenteurs des parts d'OPC (+50%) du fait de l'impact des programmes de dynamisation du marché financier sur le comportement des émetteurs et des souscripteurs ;**
- **Accroissement de l'intervention des investisseurs étrangers, diaspora et fonds de retraite.**



**COMMISSION DE SURVEILLANCE DU MARCHÉ
FINANCIER DE L'AFRIQUE CENTRALE**

349, Rue Dr. CUREAU, Place de l'Indépendance
BP : 1724, Libreville - République Gabonaise
Tel: +241 011 72 51 41 - Email: infos@cosumaf.org
www.cosumaf.org